

Critères applicables aux itinéraires

! Ce document est évolutif, il doit donc être vérifié avant chaque proposition d'itinéraire !

Les VLL pourront circuler sur les routes du Réseau à Grand Gabarit (RGG <http://routes.wallonie.be/queryLien.do?action=0&page=0>) (pour autant que notamment le critère c) ci-dessous soit respecté) ainsi que sur des itinéraires de raccordement aux lieux de chargement/déchargement qui se devront d'être les plus courts possibles.

L'itinéraire que vous nous proposez sera évalué par nos agents en fonction des critères repris dans le présent document (ces critères ne sont cependant à ce stade pas totalement exhaustifs).

Par ailleurs, une reconnaissance de l'itinéraire est obligatoire afin de vous permettre d'évaluer vous-même l'acceptabilité de votre itinéraire au regard de ces critères et d'ainsi éviter d'introduire une demande d'itinéraire manifestement irrecevable.

Lorsqu'aucune alternative ne peut vous permettre d'assurer un itinéraire totalement conforme aux critères visés ci-dessous (critères de a) à e)), nous vous invitons à le signaler dans le formulaire « itinéraire » en expliquant la raison pour laquelle tel ou tel critère ne peut être rencontré et la façon dont le risque d'impact négatif peut être traité.

CRITERES D'APPRECIATION DE LA DEMANDE

Les itinéraires proposés portant franchissement d'ouvrages d'art de portance insuffisante seront évidemment refusés.

Lors de l'évaluation de l'itinéraire, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- a) les zones résidentielles et centre-ville ;
- b) les routes qui ne présentent pas de piste cyclable séparée de la chaussée ;
- c) les voies d'insertion/décélération sur routes pour automobiles et autoroutes sont d'une longueur insuffisante (idéalement 250 mètres) ;
- d) le temps nécessaire à l'évacuation d'un carrefour à feux est insuffisant au regard de la programmation des phases de feu ;
- e) S'il y a un conflit avec la géométrie des éléments infrastructurels (giratoires, carrefours, ...) et la conception de la route entraînant un risque de dégât à la voirie, aux aménagements ou aux véhicules.

Il est également tenu compte des critères suivants :

- le risque de conflit avec un usager faible doit être considéré avec attention. Le croisement entre le trafic lourd et les usagers faibles doit être évité au maximum;
- Les bandes d'accélération doivent offrir, au conducteur de poids lourd, une visibilité adéquate sur le trafic arrivant par l'arrière ;
- le caractère sinueux du tracé avec visibilité limitée sur une route ne comptant qu'une seule bande de circulation dans chaque sens (risque d'accident en cas de dépassement pour la circulation ordinaire) ;
- les côtes longues à forte inclinaison sans bande spécifique pour les véhicules lents ou sans bande de dépassement pour les véhicules « rapides » ;

- les fortes descentes (vérifier l'adéquation de la longueur des voies de détresse et lits d'arrêt) ;
- la présence de passage à niveau ;
- la présence de zones connues comme étant accidentogènes ;
- la présence et l'état des dispositifs de retenue ;

Une plage horaire pourra être imposée pour le passage de points particuliers.

ITINERAIRES TRANSREGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le point de départ ou le point d'arrivée de l'itinéraire doit se situer en Wallonie. Si l'un ou l'autre ou une partie de l'itinéraire se situe hors du territoire, le bénéficiaire doit obtenir une autorisation adéquate par ses propres moyens. S'il ne dispose pas de l'autorisation, le conducteur doit, pour poursuivre son trajet, procéder à l'assemblage ou au désassemblage du train de véhicules, à un endroit qui le permet et sans compromettre la sécurité des autres usagers de la route.

Des discussions sont entamées avec la Région flamande, La Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'avec les Pays bas en vue de permettre à terme, des itinéraires traversant ces territoires.

VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE DES ITINERAIRES APPROUVES

Les itinéraires de VLL ayant fait l'objet d'une approbation figureront au fur et à mesure sur le portail cartographique de la Région wallonne.

Ce document est évolutif, il doit donc être vérifié avant chaque proposition d'itinéraire !